

BEYNES

JANVIER-FÉVRIER
// 2023 //

ACTU



Trame noire :
il est temps de rallumer les étoiles*

* Guillaume Apollinaire




Remplacement de chaudière et ballon

Rénovation de salle de bain

Divers plomberie Adoucisseur d'eau

Nicolas HERVIEU
64, rue de Maule
78650 BEYNES
nicolashervieu@apce78.fr

06 89 77 03 96



RÉNOVATION

EXTENSION

Accompagnement & Suivi de chantier

Agence de Beynes
Guillaume ROBERT & son équipe
01 30 55 66 30

Restaurant **La Licorne**

Christophe Piat et son équipe vous proposent

- Leur cuisine traditionnelle
- Vente traiteur : 15,90€ (à emporter sur commande)
- Menu du midi : 17,90€ (du mardi au vendredi et hors jours fériés)
- Et formule midi et soir : 27,00€ ou 34,90€
- Pour votre entière satisfaction, nous élaborons avec vous, vos repas de groupe
- Salle climatisée - Terrasse - Fermé dimanche et lundi

Place du 8 mai 1945 - 78650 BEYNES
01 34 89 96 17
www.restaurant-lallicorne-beynes.fr

Estimation gratuite



ERA Acces Immo

2 AGENCES À VOTRE SERVICE

AGENCE DE BEYNES
Ccal. du Val des 4 Pignons - Rue du Centre - Beynes
01 34 89 60 86

AGENCE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN
27, Route de Pontel - Jouars-Pontchartrain
01 34 89 97 44
www.immobilier-beynes-era.fr

2023



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

"On ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes."

Votre conseillère en immobilier vous présente ses meilleurs voeux



Véronique PIGOT
06 85 94 89 87
veronique.pigot@iadfrance.fr

1^{er} réseau français

MAISON D'HÔTES

La Clé des Clos

La Clé des Clos à Beynes vous propose 4 chambres d'hôtes de charme pour vos séjours loisirs ou affaires. La maison d'hôtes se trouve au cœur du vieux village.

LES + DE LA MAISON

- Accès wifi gratuit
- Télévision écran plat et bureau
- Sèche-cheveux
- Douche à l'italienne
- Produits de douche
- Jardin avec terrasses privatives
- Rénovations récentes
- Lit bébé sur demande
- Petit déjeuner avec produits frais

+33 (0)6 48 25 59 32 • contact@lacleDESCLOS.com
37 rue des Clos - 78650 Beynes
www.lacleDESCLOS.com

Tarifs de 85€ à 130€ selon les périodes

ÉDITO

TOUTES LES INITIATIVES doivent tendre à l'amélioration de notre vie.

Notre comportement, vis-à-vis de notre environnement, doit s'ajuster de telle sorte que la qualité de nos rapports avec la nature s'améliore constamment.

Arrêtons de s'imaginer que tout va aller mieux : nos efforts doivent être visibles même si cela doit nous coûter.

A ce propos, ce que nous faisons devra permettre non seulement d'économiser l'énergie dont on parle tant, mais surtout, et c'est là l'essentiel, de nous projeter vers un futur respectueux de notre existence.

La trame noire, appelée plus communément l'extinction des lumières permettra de protéger notre biodiversité nocturne.

Nous devons lutter contre la dégradation et la disparition d'habitats naturels, provoquées par la lumière artificielle. Préservons la vie des espèces nocturnes !

Notre Eco-Garde, qui vient de commencer, est en charge lui aussi de s'assurer du respect de notre environnement.

C'est une mission importante et la démonstration de notre volonté de tout mettre en œuvre pour que notre commune rurale s'inscrive dans la protection de l'environnement avec rigueur.

Soyons tous vigilants et soyez assurés que mon équipe agit au quotidien pour l'avenir !

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter tous mes vœux de réussite et surtout de santé pour 2023.

Yves Revel



SOMMAIRE

- 4 / 6 Dossier : **Développement durable / Stop à la pollution lumineuse**
- 7 La sécurisation de la rue de la République : un enjeu !
- 8 Infos pratiques
- 9 Agenda / Carnet :
- 10 Vie politique
- 11 Reportage : l'éco-garde de la Ville



“
**Soyons tous
vigilants et soyez
assurés que mon
équipe agit
au quotidien
pour l'avenir !**
”



Cérémonie des Vœux du Maire, Yves Revel,
le 13/01/2023 à La Barbacane.

Si vous rencontrez un problème de distribution du **Beynes Actu**
Contactez le Service Communication au 09 78 04 53 53


Magazine d'information bimestriel de la commune de Beynes - Janvier / Février 2023 - Place du 8 Mai 1945, 78650 BEYNES - Tél. : 01 34 91 06 20

Tirage : 4 000 ex. N° I.S.S.N 1278-4117 / Directeur de la publication : Yves Revel, Maire de Beynes.

Élus de la commission Communication : Félicien Marguerettaz, Vincent Couric, Céline Morain, Jessica Quellier, Therry Dolléans, Danièle De Roquefeuil, Sophie Sauteur, Nelson Dos Santos.

Directrice de la Rédaction : Murielle Auvinet. Rédactrice en chef : Céline Bruneau.

Création maquette : Sandrine Crosato / Massimo Gerevini. Mise en page : Nathalie Formento.

Régie publicitaire : H.S.P. Edisag 01 55 69 31 00. Impression : Kawan Communication  www.Kawan.biz

Visuel de couverture : Amélie Noël-Favry



Le mot de la Maire Adjointe



Nous le savons grâce aux chercheurs sur le vivant, l'alternance du jour et de la nuit est essentielle pour la vie. L'éclairage artificiel de nos villes et villages perturbe les cycles naturels ainsi que notre santé et tue de nombreux insectes, participant à la forte diminution de leur population ainsi que de leurs prédateurs.

Depuis le début de ce mandat, c'était une attente claire d'obtenir les conditions techniques de l'extinction de l'éclairage

public sur la période nocturne la plus adaptée. La crise énergétique apporte un argument supplémentaire, les Beynois l'ont compris c'est le créneau de 23h à 6h qui a été choisi.

Nous allons pouvoir enfin, grâce à l'extinction programmée, organiser des balades nocturnes d'observation des oiseaux de nuit ou des chiroptères et nos amis passionnés d'astronomie pourront aussi s'adonner à la contemplation des étoiles et peut-être développer cette activité parmi les habitants de Beynes.

+ d'infos www.beynes.fr (p. Environnement - rubrique Cadre de vie).

TRAME NOIRE : IL EST TEMPS DE RALLUMER LES ÉTOILES * !

* Guillaume Apollinaire

Protégeons notre planète : bon pour la biodiversité et notre porte-monnaie...
Le Beynes actu vous éclaire sur le sujet !



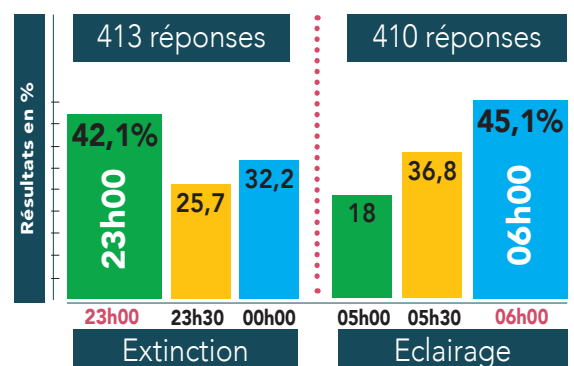
COMME L'ÉQUIPE MUNICIPALE S'Y ÉTAIT ENGAGÉE dès le début de son mandat, notre commune a fait en ce début d'année un nouveau pas en faveur du développement durable et de la transition énergétique, avec l'objectif d'économies d'énergie et budgétaires en programmant à compter du 17 janvier pour une mise en oeuvre sur la totalité de la commune dès le 18 janvier au soir l'**extinction de son éclairage public de 23h00 à 06h00**.

“ Comme à chacune des décisions, vous avez été sollicités via une consultation sur le choix de la tranche horaire d'extinction de l'éclairage public. (* Vos choix ci-contre). ”

Engager cette lutte contre la pollution lumineuse, c'est à la fois protéger la biodiversité, nos paysages nocturnes, participer à l'effort national d'économie d'énergie et ainsi éviter de reporter cette hausse des prix de l'énergie sur le budget communal, ce qui mettrait en péril les projets à venir.

En 2021, le coût de l'éclairage public est de **75 000 €** et le coût énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux est de **278 000 €**. Compte tenu de la flambée du coût de l'énergie, la commune ne peut avancer le coût pour les années à venir...

Mais la municipalité peut d'ores et déjà vous assurer que la décision collective de l'extinction de l'éclairage public va permettre à la commune d'économiser **entre 30% et 40%** de sa facture énergétique !

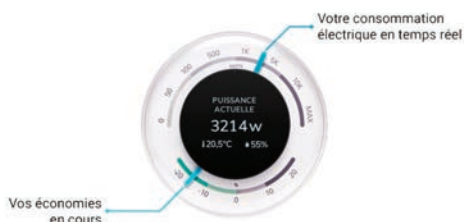




Les agents communaux, en parallèle, sont fortement invités à la sobriété énergétique et digitale :

Chauffage bloqué à 19°, lumières éteintes lorsque l'on quitte une pièce, le soir, limiter l'utilisation de l'eau chaude, l'envoi et impression de mails indispensables, privilégier le co-voiturage et les déplacements professionnels (du lieu de travail au domicile) à pied, à vélo et/ou à vélo à assistance électrique lorsque c'est possible ces gestes du quotidien sont encouragés. Ce sont aussi ceux que chacun d'entre nous peut appliquer à son domicile...

Les Services Techniques se sont dotés d'appareils connectés d'économie d'énergie



(<https://www.ecojoko.com/>) qui permettent une analyse et une gestion de notre consommation électrique en temps réel.

Ce matériel pourra être prêté aux agents de la ville, également à leur domicile, afin de leur permettre de comprendre ce qu'ils consomment et de réduire le gaspillage électrique.

De plus, depuis plusieurs années à chaque changement de lampadaire, des LED, moins énergivores, sont désormais installées.

Les nouveaux bâtiments et/ou travaux sur les anciens sont conçus afin de réduire l'empreinte énergétique.

La législation en vigueur, les obligations et prescriptions techniques

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses définit des catégories d'installation, des plages d'extinction et des prescriptions techniques.

L'éclairage extérieur de la voirie est soumis à des prescriptions techniques, destinées à limiter les nuisances lumineuses ; il s'agit de 4 indicateurs qui définissent la direction du flux lumineux, la densité lumineuse (exprimée en lumen) et la température de couleur (les blancs froids composés de bleu sont interdits) :

- depuis le 1^{er} janvier 2020, toute nouvelle installation doit être conforme à ces prescriptions techniques,
 - les installations existantes doivent être mises en conformité au fur et à mesure de leur rénovation ou remplacement,
 - le 1^{er} juin 2023 obligation d'extinction pour les publicités lumineuses supportées par le mobilier urbain et les enseignes entre 1h et 6h du matin (décret du 5 oct. 2022),
 - le 1^{er} janvier 2025 les installations d'éclairage des voiries et des parcs de stationnement doivent être mises en conformité.
- Décrets dispositions du code de l'environnement : <https://www.legifrance.gouv.fr>



Enfin, comme vous avez pu le constater **la durée des illuminations de Noël 2022** a été réduite à 3 semaines afin de maintenir l'esprit de fête dans la commune tout en maîtrisant le coût énergétique. Un juste milieu choisi par la municipalité qui espère avoir fait l'unanimité !

L'adhésion de tous est un facteur du succès de ces décisions sur le long terme. **Le mobilier de l'entreprise Decaux est soumis à une règle d'extinction (encadré).** Une négociation en faveur de l'environnement a été entamée avec la société pour l'ensemble de son mobilier urbain pour qu'il soit **également éteint dès 23h** : des abris-bus, aux panneaux d'information, en passant par les journaux électroniques.

De nombreuses communes optent déjà également pour l'extinction de l'éclairage public. Plus nombreux nous serons à le faire, mieux cela sera pour notre planète.

“ Sobriété énergétique, protection de notre environnement, nous sommes **TOUS concernés et mobilisés !** ”

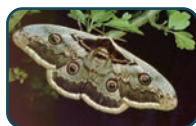
LES EFFETS DE L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL SUR LA BIODIVERSITÉ, EXPLICATION !



La pollution lumineuse a des effets néfastes sur toute la faune nocturne et sur la flore.

La pollution lumineuse affecte en profondeur les écosystèmes en fragmentant et en isolant les populations lucifuges (espèces fuyant la lumière), en désorientant les espèces migratrices et en conduisant les populations photophiles dans des pièges lumineux. L'éclairage nocturne est considéré comme une cause principale de disparition des insectes, à partir de laquelle toute la chaîne alimentaire est déstabilisée.

Impact sur la faune



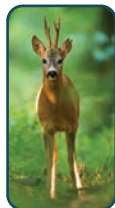
Les insectes les plus impactés sont les diptères (mouches), coléoptères (hannetons, scarabées) et les lépidoptères (papillons de nuit) qui sont de grands pollinisateurs.

Les oiseaux : Les migrateurs nocturnes insectivores sont particulièrement affectés : rouge-gorge, fauvette à tête noire, bergeronnettes, merles, etc.

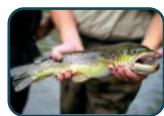


L'éclairage retarde le départ en migration, et les oiseaux peinent à se nourrir avant le grand départ. Les dômes lumineux formés au-dessus des villes et villages masquent les étoiles grâce auxquelles les oiseaux se guident, les routes migratoires sont allongées, les oiseaux meurent d'épuisement.

Les mammifères terrestres : les effets sont variés, les ongulés (chevreuils, cerfs) et les micromammifères (petits rongeurs : campagnols, mulots, musaraignes) ont tendance à éviter les zones éclairées, alors que les sangliers sont plutôt attirés.



Les chiroptères : les chauves-souris sont un groupe en fort déclin malgré une protection de toutes les espèces. Insectivores et particulièrement lucifuges, les chiroptères sont privés de leurs zones de chasse et de leurs proies, captées par la lumière.



Les poissons et batraciens : la lumière sépare les espèces qu'elle attire et celles qu'elle repousse ; les anguilles, présentes dans la Mauldre, les grenouilles et crapauds, fuient la lumière.

L'homme : l'éclairage nocturne entrave la production de la mélatonine, qui est une hormone secrétée avec la baisse de la luminosité ; or la mélatonine est un puissant antioxydant.

Phénomène récemment identifié, la pollution lumineuse semble en effet être chez l'humain un facteur favorisant le stress, l'anxiété, l'obésité ; des corrélations avec l'apparition de certains cancers (côlon, sein, prostate) et de troubles cardiovasculaires sont observés.

Impact sur la flore

Les végétaux sont affectés par l'éclairage permanent, qui retarde la chute des feuilles, avance l'émergence des bourgeons, et réduit la période de repos hivernal des plantes. Les arbres éclairés sont plus sensibles aux agressions. Des prairies et espaces verts éclairés la nuit sont désertés par les pollinisateurs nocturnes, dont l'absence n'est pas compensée par les pollinisateurs diurnes.

Pour toute la faune, de façon générale, la pollution lumineuse modifie les interactions à la fois entre groupes d'une même espèce et entre espèces différentes (proie / prédateurs).

Pour l'ensemble du vivant, il est aujourd'hui démontré que l'éclairage permanent perturbe l'activité normalement dictée par l'alternance jour/nuit, affecte les rythmes biologiques, perturbe le métabolisme et les fonctions reproductives.

C'est donc désormais prouvé, la pollution lumineuse a un impact très concret sur la biodiversité, le climat, notre santé et l'observation du ciel. En parallèle, l'éclairage est le 2^{ème} poste d'investissement dans les communes en France métropolitaine. La prise de conscience est donc générale !

ENSEMBLE fêtons le retour de la nuit noire et du ciel étoilé !

Dossier réalisé avec l'aide des fiches « AUBE / Aménagement, Urbanisme, Biodiversité, Eclairage » du Cerema et Agir pour l'Environnement



Bannissons les idées reçues sur la sécurité !

Des études ont démontré que les conducteurs adaptent leur vitesse de conduite en fonction de la luminosité : dans une rue non éclairée, les véhicules roulent moins vite.

80 % des cambriolages ont lieu le jour. 55 % entre 14h et 17h.

99 % des délits nocturnes ont lieu dans des rues éclairées.

(source Gendarmerie / compagnies d'assurance).



LA SÉCURISATION DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE : UN ENJEU !



Beynois, Beynoises, vous avez été nombreux à répondre à notre sondage concernant la circulation, la sécurité et l'attractivité de la rue de la République et nous vous en remercions.

Après avoir analysé l'ensemble de vos réponses, **la municipalité a donc décidé :**

- 1 de limiter la vitesse sur l'ensemble de la rue de la République à **30 km/h**, dès la pose de la signalétique,
- 2 de maintenir définitivement les deux stops au croisement de l'avenue de la Gare, dès à présent,
- 3 d'installer un cédez le passage, dès la pose de la signalétique, rue Fleubert,
- 4 de supprimer le stop rue Muret,
- 5 de lancer une étude auprès de l'établissement public CEREMA / Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement afin de vérifier **l'utilité d'installer un feu tricolore à déclenchement en fonction de la vitesse constatée et du flux de véhicules** au carrefour rue Moreau/rue de l'Etang. La commune vous tiendra informés de la suite donnée à ce dernier point.

“ Soyez certains que

la ville met tout en œuvre pour **assurer votre sécurité**. En parallèle, des contrôles de la Police Municipale et de la Gendarmerie seront régulièrement effectués. ”

Retour sur la consultation

635 personnes ont participé : 471 Beynois et 164 habitants des communes voisines.

73,9 % des Beynois estiment que sécuriser la rue de la République est un enjeu.

Pensez-vous que de **SÉCURISER** la Rue de la République est **un enjeu** ?

Résultats sondage Beynois et communes voisines



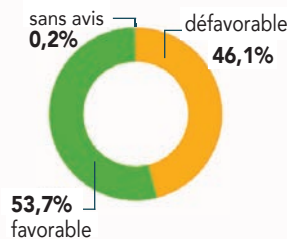
Uniquement les Beynois



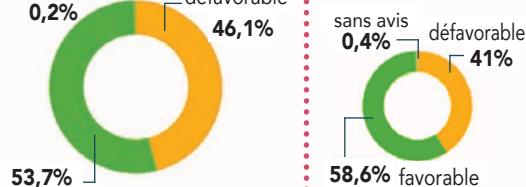
L'expérimentation **inédite et innovante** lancée par la municipalité a permis selon vous à **40 %** de **ralentir la vitesse de circulation sur cette voie**.

53,7 % d'entre vous estiment qu'il convient de pérenniser la phase de test et d'intégrer des stops de manière définitive dans cette rue centrale et passante, contre **46,1 %**. Riverains du centre-bourg, vous êtes même **58,6 %** à le souhaiter.

Habitants de Beynes



Centre-bourg



Le travail à l'honneur : Retour sur les **médillés** du 26/11/2022

Le 26 novembre dernier, le Maire Yves Revel accompagné de son adjointe Annick Pandolfi, déléguée à la petite enfance et aux affaires sociales ont remis aux Beynois les médailles et diplômes pour les féliciter de leurs nombreuses années de travail.



Médaille d'honneur vermeil (30 ans)

Béatrice Beaudouin, Martine Beauge, Béatrice Leduc, Sylvie Le Guillou, Damien Mathurin, Brigitte Mathurin, Sylvie Mougenot, David Pacaud, Fatima Sebih.

Médaille d'honneur d'or (35 ans)

Nicolas Barreau, Béatrice Beaudouin, Muriel Coret, Roselyne Jouyaux, Nathalie Lahay, Fatima Sebih.

Médaille d'honneur agricole d'or (35 ans)

Eric Moreau

Médaille d'honneur grand or (40 ans)

Béatrice Beaudouin, Martine Joly, Françoise Prunier, Fatima Sebih.

Félicitations à tous !

Médaille d'honneur d'argent (20 ans)

Béatrice Beaudouin, Hélène Bizouarn, Frédéric Chartrain, Damien Mathurin, Brigitte Mathurin, Vincent Petit, Sandra Rigaud-Tanguy, Fatima Sebih, Sandra Stampete, Marie-Agnès Stransky.

Soutenons nos commerces

Les commerçants, indépendants et entrepreneurs beynois ont créé l'association **BEYNES ACTIFS** qui a pour but de promouvoir leurs activités, de mutualiser leurs compétences et de réaliser des animations commerciales ensemble.

Retrouvez vos commerces sur la plateforme **Petits Commerces**, solution numérique dédiée aux commerces de proximité et aux territoires engagés, plateforme soutenue par la Banque des Territoires, dans le cadre de Petites Villes de Demain :

Entrepreneurs, vous souhaitez en savoir plus ?

Rejoignez-nous à la mairie lors des jeudis suivants :
16 février, 30 mars, 20 avril, 25 mai, 22 juin.
Rens : beynesactifs@yahoo.com

 <https://www.petitscommerces.fr/>



DÉMOCRATIE LOCALE : PROPOSEZ VOTRE PROJET POUR LES HABITANTS DE VOTRE COMMUNE !

La «**Lettre d'infos beynoises**» d'octobre dernier vous a présenté ce projet novateur de la démocratie locale.

La municipalité vous sollicite aujourd'hui pour agir concrètement pour votre ville en soumettant des projets qui amélioreront le cadre de vie et le quotidien des Beynois.

■ Pour ce faire, les élus ont décidé de créer une ligne supplémentaire au budget de la commune :

un budget partagé, dans la limite de **10 000 € en investissement**.

Les projets seront étudiés par les services de la ville afin d'évaluer le coût et la faisabilité technique. Ils seront présentés à la commission budget afin de valider ceux qui seront soumis au Conseil Municipal des Jeunes.

■ Vous souhaitez proposer une idée ? Nous avons hâte d'en prendre connaissance !

Dossier de candidature et règlement téléchargeables sur «Beynes en Ligne» www.espace-citoyens.net/beynes et à disposition à l'accueil de l'Hôtel de ville **dès le 1^{er} février**.

■ Date limite du dépôt des candidatures le 1^{er} avril à l'accueil de la mairie ou par mail :

cestmaville@beynes.fr

AGENDA

FÉVRIER 2023

// MERCREDIS 1^{er} et 15

Bus P.M.I. du Département

en face de la mairie, place du 8 Mai 1945

// SAMEDI 04

Un élu à votre écoute

à la mairie annexe, de 9h à 12h, sans Rdv

// MARDI 7

Conseil municipal

20h salle du Conseil Municipal,
Diffusé en direct sur Facebook Ville de Beynes

// JEUDI 9

Job Truck CBL'Réagir

de 10h à 16h

désormais sur le parking du G20

organisé par l'association CBL'Réagir

// VENDREDI 10

Soirée Concert Jazz

20h30, auditorium Ecole de Musique Val des
4 Pignons organisée par l'école de Musique
Claude Debussy
entrée gratuite, résa obligatoire 01 34 89 23 18
ecoledemusique@beynes.fr

// SAMEDI 11

à vous de jouer !

10h30-12h30 Bibliothèque du Val

14h30-16h30 Bibliothèque de La Barbacane

Jeux de société en famille

Entrée libre réservation conseillée

// SAMEDI 11

Atelier Repar'Vélo

de 10h à 12h30, rue des Clos

On répare ensemble votre vélo Ouvert à tous sans
rendez-vous et gratuit

Organisé par un groupe de bénévoles

Rens. reparvelo.beynes@wanadoo.fr

// SAMEDI 11

Conseil juridique

entre 9h et 12h à la Mairie Annexe

Cette consultation gratuite, sur rendez-vous
uniquement, donne la possibilité à toute personne de
recevoir des conseils et des informations juridiques.

Attention changement de numéro pour la prise de
rendez-vous : contactez désormais l'accueil de la

Mairie au **01 34 91 06 20**

INAUGURATION DU COMPOSTEUR DE LA GENDARMERIE

Les 105 g par convive pour les repas du midi et du soir et les 40 g pour le petit déjeuner du cercle mixte (restaurant) de la Gendarmerie de Beynes vont désormais être valorisés grâce à un composteur électromécanique inauguré en fin d'année. Cet appareil permet de transformer les biodéchets en compost.

Pour fonctionner correctement, du broyat de bois doit

être ajouté aux biodéchets.

La Gendarmerie a passé une convention avec la ville de Beynes qui a souhaité s'associer à ce projet. Ainsi, la commune va faire des économies sur le traitement de ses déchets végétaux et va bénéficier du compost pour ses espaces verts.



Inauguration du composteur au camp de la Gendarmerie au Val des 4 Pignons.

CARNET ÉTAT-CIVIL

Bienvenue à

- Luminita Craciunel, le 5/11
- James Emond, le 6/12
- Jessica Dallery Luephak, le 6/12
- Livio Lahutte, le 23/12
- Augustin Bernard, le 24/12
- Aeron Derrar, le 01/01/2023
- Kimya Ntalany-Doudy, le 03/01
- Léonard Sousa, le 05/01
- Kelly Statache, 09/01

Félicitations à

- Kevin Deseigne et Enola Manate, le 2/12
- David Taglione et Aurélie Moreau, le 3/12

Noces de Perle

- Roberto Rovere et Germaine Guiguen, le 23/09

En souvenir de

- Fernand Gascouin, 84 ans
- Marie-Renée Sans ép. Buades, 76 ans
- Franck Weber, 50 ans
- Patrick Leclere, 58 ans
- Jean-Pierre Andrzejczak, 77 ans
- Jean-Marie Vesin, 71 ans
- Renée Le Faucheur, 89 ans
- René Lesage, 86 ans
- Francine Moustacas ép. Gaultier, 60 ans
- Michèle Wailmacq ép. Morel, 78 ans
- Catherine Dollé ép. Maquerlot, 58 ans
- Anna Spagnol ép. Rizzo, 78 ans

Bien à Beynes

Liste menée par Yves Revel

L'équipe Bien à Beynes vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2023, une nouvelle année qui s'ouvre à nous tous et que nous vous souhaitons pleine de réussites et de bonheurs. C'est aussi l'occasion pour nous de vous exposer les perspectives qui s'offrent à nous pour l'année à venir.

Vous pouvez tout d'abord déjà découvrir à travers ce Beynes Actu l'un des premiers changements que vous pourrez constater sur Beynes : l'extinction de l'éclairage nocturne. Nous traversons une période que vous savez compliquée avec l'augmentation du prix de l'énergie et des manières premières. Pour atténuer ces effets et répondre aux exigences que nous impose la préservation de l'environnement, l'éclairage public sera éteint entre 23h et 6h du matin. Cette opération s'effectue en partenariat avec vous, Beynois, qui avez choisi ce créneau horaire à travers une consultation en ligne.

Des consultations, il y en a eu d'autres. Durant trois mois, vous nous avez fait des retours sur nos propositions de sécurisation de la rue de la République qui ont donné lieu à une phase de test. Ce Beynes Actualité retrace les grands chiffres de cette consultation ainsi que les changements qui sont envisagés : passage de la rue à 30km/h sur toute sa longueur, suppression de certains stop, pérennisation d'autres, perspectives d'aménagements...

Ces propositions sont issues entre autres de la réflexion que nous avons entamée avec vous dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD). 2023 sera l'occasion pour la ville de signer avec ses partenaires un document retraçant nos orientations prises grâce aux études et aux voix des Beynois.

A cette phase, plutôt centrée sur le centre-bourg et celui du Val des 4 Pignons viendra s'ajouter au premier semestre 2023 des temps dédiés à une autre consultation que nous avons souhaité élargir aux quartiers et hameaux non compris dans le dispositif initial.

Elle nous permettra de préciser les grandes orientations qui guident notre action sur tout le territoire communal et donner la parole à tous les habitants du plus petit hameau au centre-ville.

2023 verra aussi l'inauguration de votre nouvelle salle des fêtes « l'Escapade » que vous voyez tous les jours se construire en harmonie avec le paysage. La Maison de Santé sera aussi inaugurée en 2023, les professionnels de santé s'y installent peu à peu et vous avez déjà pu y prendre rendez-vous depuis la fin de l'année dernière. Vous verrez aussi commencer la rénovation énergétique de La Barbacane qui constitue un investissement important, au même titre que l'opération de renaturation de la Mauldre en centre-ville que nous espérons voir débiter en fin d'année...

En bref, cette année 2023 s'annonce bien chargée pour la Ville de Beynes, puisse-t-elle être une réussite pour toutes et tous.

Beynes Nouvelle DynamiqueListe menée par Sylvie Béguier,
Claude Coppin et Danièle De Roquefeuil

Chères Beynoises, chers Beynois,

Nous vous souhaitons une très bonne année 2023, que celle-ci apporte dans vos foyers santé et bonheur.

Une nouvelle année commence avec son lot d'inquiétudes. Chacun d'entre nous est impacté par la hausse des coûts énergétiques. Chaque Beynois fait un effort quotidien à la mesure de ses possibilités...

Comment la municipalité va-t-elle faire face à ces hausses ? Quel sera l'impact sur le budget des factures d'électricité et de gaz ?

Comment aider nos entreprises et commerces beynois afin d'éviter les dépôts de bilan ? Les réponses à nos questions, posées lors des conseils municipaux, restent à confirmer.

De même, il est nécessaire d'informer sur le comportement à adopter en cas de coupures générales d'électricité.

Autre point qui nous préoccupe : le budget 2023. La baisse des subventions d'Etat, la hausse des coûts, vont-ils remettre en cause ce budget ? Quels projets seront reportés ? Le taux actuel des impôts fonciers sera-t-il maintenu ? Autant de questions qui nous interpellent.

N'hésitez pas à nous solliciter.

Cordialement

Révéler Beynes

Conseillère municipale Sophie Sauteur

L'Escapade, notre nouvelle salle des fêtes, sera louée aux Beynois à des tarifs supérieurs à ceux proposés aux associations extérieures ! C'est ce qui a été voté le 13 décembre dernier.

- 50% du tarif extérieur, qui sert de référence, pour les associations beynoises.

- 40 % pour les associations extérieures.

- 30 %, pour les Beynois.

Dans un esprit d'équité, nous avons proposé la réciprocité : appliquer aux associations extérieures les réductions dont bénéficient les associations beynoises dans leur commune d'origine.

Proposition rejetée.

Nous avons donc voté contre cette délibération, rappelant qu'à travers leurs impôts, les Beynois participent déjà au financement de cet équipement.

Nous contacter : sophiesauteur78@gmail.com

Un nouvel élan pour Beynes

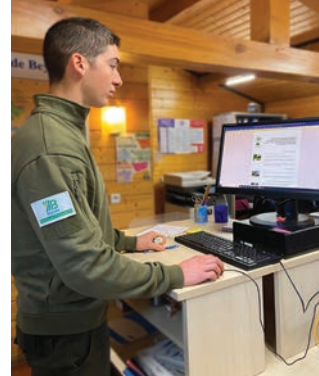
Liste menée par Nelson Dos Santos

Nous espérons que cette nouvelle année soit heureuse tant pour vous que pour notre municipalité. Cette nouvelle période doit absolument privilégier la recherche d'économie en limitant les dépenses. Les toilettes de notre marché, pour 40 000 € nous ont paru absolument excessif. Nous aurions également souhaité que des entreprises Beynoises soient consultées en priorité.

LES MISSIONS DU PREMIER ÉCO-GARDE À BEYNES

Bienvenue au 1^{er} éco-garde salarié dans les Yvelines

Au printemps dernier, le Maire Yves Revel a signé une convention de partenariat avec le dispositif Eco-Garde. Ce partenariat a permis à Beynes de créer un poste salarié et ainsi recruter un éco-garde communal, le 1^{er} dans les Yvelines !



ARRIVÉ LE 3 OCTOBRE 2022, le « Beynes actu » vous présente Fabien Lambert, 24 ans, et ses missions de service public tournées vers la nature : la sensibilisation, la protection, la prévention et aussi autant que cela sera nécessaire la répression notamment pour lutter contre le fléau des dépôts sauvages.

Sujet ô combien sensible dans nos vallées verdoyantes. « *Je découvre des déchets, plus ou moins conséquents, tous les 2/3 jours !* », s'insurge Fabien, qui se lance alors dans une enquête minutieuse afin d'identifier les contrevenants.

S'il y parvient, c'est la Gendarmerie qui SANCTIONNE et FACTURE l'enlèvement, en attendant que lui-même soit assermenté.

LA SENSIBILISATION AVANT TOUT ! LA REPRESSION SI NÉCESSAIRE !

Si le délinquant ne peut être identifié, c'est alors le propriétaire du terrain qui doit faire le nécessaire pour procéder à l'évacuation du dépôt. Lorsqu'il se trouve sur le domaine communal, notre jeune éco-garde sollicite les services techniques ou la société SEPUR en fonction de l'accessibilité et du volume à évacuer.

■ **POUR QUE CES DÉPÔTS SAUVAGES STOPPENT**, sensibiliser à la protection de la nature dès le plus jeune âge est l'une de ses priorités. Ainsi, Fabien intervient auprès des classes des écoles de la

commune et accompagne enfants et enseignants sur le terrain. Tous les élèves de l'école maternelle Jacques Prévert, en partenariat avec l'association le Gardon de Beynes, vont prochainement se rendre en centre bourg.

OBJECTIF : comprendre et apprendre la faune (par exemple les oiseaux ou les moutons et boucs des douves du Château) et la flore (les différentes essences de plantes et d'arbres). « *Il est essentiel de transmettre l'envie aux enfants de protéger la planète, notamment en leur apprenant à ne jeter aucun déchet dans la nature, la Mauldre et l'étang* », insiste M. Lambert.

■ **JEUNE DIPLÔMÉ EN MASTER**, en alternance chez *Véolia eau*, passionné par la nature, la forêt et la protection de l'environnement, Fabien a saisi l'opportunité de développer ses compétences en rejoignant le dispositif Eco-garde qui lui assure des formations et un réseau.

BEYNES EST LA 1^{ÈRE} COMMUNE du département à créer un poste salarié à plein temps, du mardi au samedi, pour ces missions vitales de protection de notre planète.

■ **POUR ASSURER SES MISSIONS**, le jeune homme, rattaché à la direction générale, est régulièrement en contact avec les autres services de la mairie, la Gendarmerie, les associations de

protection de l'environnement, le Gardon de Beynes, Balade et Randonnée, la Plaine de Versailles, et l'Office national des Forêts (ONF)...

■ **LORS DE SES TOURNÉES**, notre éco-garde veille à rappeler aux riverains les réglementations concernant la taille des haies, l'élagage, l'entretien des trottoirs, l'interdiction de brûler les déchets verts, l'obligation de retirer les nids de chenilles processionnaires, les cueillettes excessives et le ramassage du bois en forêt ainsi que l'accès des véhicules à moteur, cyclistes, cavaliers, promeneurs ...

Avec ce recrutement, la municipalité affiche clairement sa volonté d'être acteur dans la protection de son environnement pour préserver la forêt, les rivières et la biodiversité riche et variée de son territoire !

À l'écoute des administrés, Fabien se rend disponible pour répondre à vos questions et vous donner de nombreux conseils.

Poste d'Eco-garde - Ateliers de Mortemai - Tél. : 06 13 51 63 85

“ Chiffre clé

Connaissance du territoire

En moyenne 10 km/jour à pied dès que cela est possible, en voiture, et bientôt en quad électrique ”

LE
SAVIEZ
VOUS ?

Les autres missions de l'éco-garde

- réaliser l'inventaire de la biodiversité communale
- vérifier et inventorier les zones naturelles classées ZNIEFF
- proposer de nouveaux sentiers de randonnées et/ou pistes cyclables
- organiser des manifestations éco-citoyennes
- entretenir et mettre en sécurité des chemins ruraux communaux
- surveiller les animaux sous contrôle
- transporter les animaux perdus
- identifier des animaux domestiques morts
- enlever des animaux sauvages morts



L'ENTREPOTES

13 rue du Chemin Vert (derrière la mairie)

Feucherolles  



Ouvert le midi du lundi au samedi et du jeudi au samedi soir. À bientôt !

Réservations : 01 30 68 95 03 ou 06 02 18 79 71 - www.lentrepotes78.fr



POMPES FUNÈBRES ALAIN PADEL S.A.R.L.

MARBRERIE FUNÉRAIRE



- Organisation complète des obsèques
- Construction de caveaux
- Monuments funéraires
- Contrats obsèques
- Transport de corps
- Inhumation
- Crémation

9^{bis}, rue de la République - BEYNES

Tel : 01 34 81 02 07 - 06 43 07 54 44

E-mail : lionelbarata.pfpadel@outlook.fr

CHAMBRE FUNÉRAIRE

CD45 - ZA Les Lézardes 78580 Maule